



Flyers : mentions obligatoires

Par **droitetdevoir**, le **29/09/2016** à **10:11**

Bonjour,

Un cercle généalogique peut-il distribuer des flyers dans les boites aux lettres des habitants d'une commune pour les inviter à participer à une présentation de l'ouvrage de reconstitution des familles du village ?

Le tract sera imprimé par le cercle lui-même en format A5.

Quelles sont les mentions obligatoires ?

Le papier sera blanc, la police d'écriture autre que bleue, noire et rouge.

Merci de me donner toutes les précisions nécessaires en vue de cette impression.

PS : une trentaine de flyers sera imprimée